

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL101-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20130923-DEL101-13-DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 23 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Michèle BREUILLÉ (Pouvoir à B. LEBRUN en date du 11/09/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 17/09/13)
M. Habib EL GARES (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 23/09/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 23/09/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 23/09/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS et Claude SERGENT.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché relatif au lot 01 –
Fondations - Gros œuvre pour les travaux de
construction de deux salles de rencontres associatives
à la Plaine des sports.**

Rapporteur : Ange PERCONTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Le marché relatif aux travaux pour la construction de deux salles sportives de la Plaine des Sports a été lancé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en dix lots distincts.

Après analyse, le conseil municipal dans sa séance du 23 mars 2013 a retenu, pour le lot 01 – Fondations – gros œuvre, l'offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise ANATOLIE pour un montant de 60 500 € HT.

Avant le démarrage du chantier, une étude géotechnique complémentaire a été nécessaire. Elle a été réalisée en juillet dernier.

Les préconisations de cette étude aboutissent à une modification des travaux de maçonnerie à effectuer comme suit :

- moins-value de 2 497,26 € HT comprenant une diminution des longrines périphériques du dallage extérieur et du dallage extérieur et à la suppression d'un escalier. Ces trois postes concernent le local de football.
- plus-value de 15 833,51 € HT comprenant notamment une plateforme sous dallage et une modification des bêches de renfort pour les deux locaux (football et tennis).

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 73 836,25 € HT, soit une augmentation de 22,04 % du marché initial.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au lot 01 – Fondations – Gros œuvre et procéder à sa notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2013.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI